

**CENTRE ALIMENTAIRE AYLMER FOOD CENTRE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2024**

**Sommaire**

	<b>Page</b>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>2 - 4</b>
<b>Résultats</b>	<b>5</b>
<b>Évolution des actifs nets</b>	<b>6</b>
<b>Situation financière</b>	<b>7</b>
<b>Flux de trésorerie</b>	<b>8</b>
<b>Notes complémentaires</b>	<b>9 - 15</b>
<b>Renseignements complémentaires</b>	<b>16</b>
<b>Denrées reçues et distribuées</b>	<b>17</b>





## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
Centre Alimentaire Aylmer Food Centre

### *Opinion avec réserve*

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centre Alimentaire Aylmer Food Centre (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de revenus d'activités et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons et des revenus d'activités, de l'insuffisance des produits sur les charges, de l'actif et des actifs nets..

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.



Gatineau, Qc  
Le 24 avril 2024

**CENTRE ALIMENTAIRE AYLMEYR FOOD CENTRE****RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

Page 5

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Produits</b>		
Subventions (annexe A)	457 751 \$	439 964 \$
Dons (annexe B)	292 667	333 334
Autofinancement	66 861	42 103
Loyers	23 938	20 630
Intérêts et autres	<u>19 442</u>	<u>12 747</u>
	<u>860 659</u>	<u>848 778</u>
<b>Charges</b>		
Achat de denrées	32 213	34 989
Assurances	8 751	8 514
Coût de l'autofinancement	13 715	8 221
Énergie	18 089	16 868
Entretien et réparations	32 870	45 345
Fournitures et équipement	16 017	13 796
Frais de bureau	30 452	19 967
Frais de transport	10 924	12 039
Honoraires professionnels	21 817	35 814
Intérêts et frais bancaires	4 485	2 634
Intérêts sur la dette à long terme	19 535	21 428
Publicité et promotion	5 937	13 890
Salaires et avantages sociaux	497 537	388 181
Services administratifs	<u>9 566</u>	<u>36 114</u>
	<u>721 908</u>	<u>657 800</u>
<b>Excédent des produits sur les charges d'exploitation</b>	138 751	190 978
<b>Amortissement des immobilisations corporelles</b>	<u>(18 794)</u>	<u>(33 403)</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<u>119 957</u> \$	<u>157 575</u> \$



**CENTRE ALIMENTAIRE AYLMER FOOD CENTRE  
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

Page 6

	<b>2024</b>		<b>2023</b>	
	<b>Grevé d'une affectation interne</b>	<b>Investis en immobilisations</b>	<b>Non affectés</b>	<b>Total</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	279 000 \$	55 730 \$	200 649 \$	535 379 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(18 794)	138 751	119 957
Virement interfonds	221 000	-	(221 000)	-
Affectations d'origine interne	-	<u>32 862</u>	<u>(32 862)</u>	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>500 000 \$</u>	<u>69 798 \$</u>	<u>85 538 \$</u>	<u>655 336 \$</u>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	171 000 \$	(1 436) \$	208 240 \$	377 804 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(33 403)	190 978	157 575
Virement interfonds	108 000	-	(108 000)	-
Affectations d'origine interne	-	<u>90 569</u>	<u>(90 569)</u>	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>279 000 \$</u>	<u>55 730 \$</u>	<u>200 649 \$</u>	<u>535 379 \$</u>



## CENTRE ALIMENTAIRE AYLMEY FOOD CENTRE

## SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2024

Page 7

	2024	2023
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	219 201 \$	175 187 \$
Placements temporaires (note 4)	400 000	351 100
Débiteurs (note 5)	24 899	50 632
Frais payés d'avance	<u>48 933</u>	<u>37 362</u>
	693 033	614 281
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>779 851</u>	<u>821 486</u>
	<u>1 472 884</u> \$	<u>1 435 767</u> \$
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (note 7)	7 \$	(59) \$
Créditeurs (note 8)	64 486	38 756
Subventions reportées	43 000	57 932
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	<u>28 427</u>	<u>72 904</u>
	135 920	169 533
Dette à long terme (note 9)	400 013	426 400
Apports reportés (note 10)	<u>281 615</u>	<u>304 455</u>
	<u>817 548</u>	<u>900 388</u>
<b>Actifs nets</b>		
Affectés	500 000	279 000
Investis en immobilisations	69 798	55 730
Non affectés	<u>85 538</u>	<u>200 649</u>
	<u>655 336</u>	<u>535 379</u>
	<u>1 472 884</u> \$	<u>1 435 767</u> \$

Pour le conseil d'administration,

Lynn Soran, administrateur

Stéphane, administrateur



PIERRE MOUSSEAU, CPA

**CENTRE ALIMENTAIRE AYLNER FOOD CENTRE****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

Page 8

	2024	2023
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	119 957 \$	157 575 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	41 634	50 823
Amortissement des apports reportés	<u>(22 840)</u>	<u>(17 420)</u>
	138 751	190 978
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	<u>24 962</u>	<u>30 598</u>
	<u>163 713</u>	<u>221 576</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Encaissement de placements	-	100 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(78 933)
Amortissement de l'escompte	<u>1 997</u>	<u>2 664</u>
	<u>1 997</u>	<u>23 731</u>
<b>Activités de financement</b>		
Variation nette de l'emprunt bancaire	66	(59)
Remboursement de la dette à long terme	(72 862)	(31 636)
Subvention reportée	<u>-</u>	<u>20 000</u>
	<u>(72 796)</u>	<u>(11 695)</u>
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	92 914	233 612
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<u>526 287</u>	<u>292 675</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<u>619 201</u> \$	<u>526 287</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.





## 1. Statuts et nature des activités

Le Centre Alimentaire Aylmer Food Centre est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le Centre a comme mission de développer diverses initiatives pour contrer la pauvreté et le processus d'approvisionnement dans la communauté du secteur Aylmer.

## 2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances, à l'exception des comptes clients d'une société sous contrôle commun, et des effets à recevoir.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.



**2. Principales méthodes comptables (suite)****Instruments financiers (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Bâtisse	25 ans
Mobilier et équipements	10 ans
Véhicules	7 ans
Aménagement des locaux	5 ans



## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

### Constataion des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les différents services aux bénéficiaires sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons et autres produits sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont encaissés.

Les subventions sans utilisation spécifique sont comptabilisées à titre de produit et les subventions affectées à des fins particulières sont comptabilisées en diminution de la charge afférente.

### Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un grand nombre d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. Selon la direction les bénévoles ont cumulé environ 13 900 heures durant l'exercice 2024 (2023: 13 500 heures). En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.



### 3. Instruments financiers

#### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

### 4. Placements temporaires

	2024	2023
Épargne à terme, portant intérêt au taux de 2,75%, échéant en novembre 2024.	50 000 \$	101 100 \$
Épargne à terme, portant intérêt au taux de 5,15%, échéant en février 2025.	<u>350 000</u>	<u>250 000</u>
	<u><u>400 000</u></u> \$	<u><u>351 100</u></u> \$



**5. Débiteurs**

	2024	2023
Sommes à recevoir de l'État - taxes à la consommation	5 631 \$	10 757 \$
Intérêts à recevoir	2 030	1 480
Subventions	14 238	38 395
Autres	<u>3 000</u>	<u>-</u>
	<u>24 899 \$</u>	<u>50 632 \$</u>

**6. Immobilisations corporelles**

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	112 800 \$	-	112 800 \$	112 800 \$
Bâtisse	810 309	209 554	600 755	633 168
Mobilier et équipements	99 159	99 159	-	(4 913)
Véhicules	89 338	27 324	62 014	73 294
Aménagement des locaux	<u>14 274</u>	<u>9 992</u>	<u>4 282</u>	<u>7 137</u>
	<u>1 125 880 \$</u>	<u>346 029 \$</u>	<u>779 851 \$</u>	<u>821 486 \$</u>

**7. Emprunt bancaire**

	2024	2023
Emprunt bancaire d'un montant autorisé de 100 000 \$, portant intérêts au taux de 12,2%.	<u>7 \$</u>	<u>(59) \$</u>

**8. Crédoiteurs**

	2024	2023
Fournisseurs	18 698 \$	5 025 \$
Vacances à payer	18 358	7 442
Salaires à payer	14 236	11 271
Frais courus	6 999	9 148
Sommes à remettre à l'État - retenues à la source	<u>6 195</u>	<u>5 870</u>
	<u>64 486 \$</u>	<u>38 756 \$</u>



**9. Dette à long terme**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Emprunt garanti par hypothèque sur un immeuble dont la valeur aux livres est de 713 555 \$, remboursable par versements mensuels de 4 200 \$ incluant les intérêts au taux de 3,92% échéant en janvier 2025.	428 440 \$	461 301 \$
Emprunt de banque, programme CUEC	<u>-</u>	<u>38 003</u>
	428 440	499 304
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>28 427</u>	<u>72 904</u>
	<u><u>400 013</u></u> \$	<u><u>426 400</u></u> \$

Les versements en capital à effectuer et les soldes renouvelables au cours du prochain exercice sont les suivants :

	<b>Exigibles</b>	<b>Renouvelable</b>
2025	<u>28 427</u> \$	<u>400 013</u> \$
	<u><u>28 427</u></u> \$	<u><u>400 013</u></u> \$

**10. Apports reportés**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Apports reportés - Immeuble	300 000 \$	300 000 \$
Apports reportés - Véhicule	<u>75 875</u>	<u>75 875</u>
	<u>375 875</u>	<u>375 875</u>
Amort. cumulé - Apports reportés - Immeuble	78 000	66 000
Amort. cumulé - Apports reportés - Véhicule	<u>16 260</u>	<u>5 420</u>
	<u>94 260</u>	<u>71 420</u>
	<u><u>281 615</u></u> \$	<u><u>304 455</u></u> \$

Les apports reportés pour l'immeuble du 67 du Couvent comprennent un don de 100 000 \$ des Soeurs de la Charité d'Ottawa ainsi que 200 000 \$ du Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations du Québec.

L'apport reporté pour le véhicule comprend une subvention de 55 875 \$ reçu dans l'exercice 2022 ainsi que 20 000 \$ dans l'exercice 2023 pour l'acquisition d'un Ford Transit T-150 2023.



**11. Actifs nets grevés d'une affectation interne**

Le conseil d'administration a opté par voie de résolution d'affecter les montants suivants:

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Rénovation du bâtiment.	500 000 \$	- \$
Recouvrement extérieur du bâtiment	-	50 000
Mise à jour du parc informatique	-	64 000
Location d'entrepôt	-	100 000
Nouveau poste	-	65 000
	<u>500 000 \$</u>	<u>279 000 \$</u>

**12. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Débiteurs	25 735 \$	20 117 \$
Frais payés d'avance	(11 571)	(7 699)
Créditeurs	25 730	(21 521)
Subventions reportées	<u>(14 932)</u>	<u>39 701</u>
	<u>24 962 \$</u>	<u>30 598 \$</u>



**CENTRE ALIMENTAIRE AYLNER FOOD CENTRE****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

Page 16

	2024	2023
<b>Annexe A</b>		
<b>Subventions</b>		
CISSS de l'Outaouais - Programme de soutien aux organismes communautaires	187 496 \$	180 806 \$
CISSS de l'Outaouais - Vers un chez soi	77 828	77 828
CISSS de l'Outaouais - Autres	21 114	31 024
Ministère de la Santé et des Services Sociaux - Programme Action Aînés	34 250	-
Emploi Québec	5 983	35 286
Gouvernement Fédéral - Emploi été	4 812	8 727
Ville de Gatineau - Famille en action et Jeunesse aylmeroise	10 200	14 375
Conférence des Préfets de l'Outaouais - Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale	18 778	37 555
Centraide Outaouais	38 635	38 635
Mission Inclusion	19 482	-
Partenaires Secteur Aylmer	13 500	15 728
Adobe - Employee community fund	25 673	-
	<u>457 751</u> \$	<u>439 964</u> \$

**Annexe B****Dons**

Citoyens	208 532 \$	231 878 \$
Club sociaux, organismes et élus	11 591	18 709
Communauté des affaires	60 817	46 902
Communautés religieuses	6 727	5 933
Fondations	5 000	29 912
	<u>292 667</u> \$	<u>333 334</u> \$





**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b><u>Denrées reçues et redistribuées</u></b>		
Dons en denrées à distribuer, début de l'exercice	216 000 \$	211 000
Achats de denrées (coût aux É/F)	27 000	35 000
Dons en denrées reçus - Citoyens	331 000	338 000
Dons en denrées reçus - Supermarchés	387 000	395 000
Dons en denrées reçus - Moisson Outaouais	1 200 000	1 225 000
	<u>2 161 000</u>	<u>2 204 000</u>
Pertes et rejets de denrées (3%)	(58 000)	(59 000)
	<u>2 103 000</u>	<u>2 145 000</u>
Dons en denrées à distribuer, fin de l'exercice	192 000	216 000
<b>Denrées redistribuées au cours de l'exercice</b>	<b><u>1 911 000 \$</u></b>	<b><u>1 929 000 \$</u></b>

Les dons en denrées sont redistribuées sous forme de dons, par conséquent ils n'ont aucune valeur nette de réalisation. Ils ne sont donc pas comptabilisés comme stock au bilan.

Aucun dénombrement des denrées à distribuer au début ou à la fin de l'exercice n'a été effectué. Il est ainsi impossible de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires sur les quantités de denrées à distribuer au début et à la fin des exercices 2023 et 2024.

